

PRÉFET de l'OISE

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

AVIS AU PUBLIC

Voie de contournement de la RD 932
Communes de Thourotte et Mélicocq

Conseil Général de l'Oise

Enquête parcellaire

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 13 février 2012 est prescrite, sur le territoire des communes de Thourotte et de Mélicocq, du lundi 12 mars au mardi 27 mars 2012 inclus, une enquête parcellaire relative au projet d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux de la voie de contournement de la RD 932.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le Conseil général de l'Oise.

M. Philippe LEGLEYE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et siègera en mairies de Thourotte et de Mélicocq aux dates suivantes :

- Thourotte : le lundi 12 mars 2012 de 14 H à 17 H
- Thourotte : le samedi 17 mars 2012 de 9 H à 12 H
- Mélicocq : le mercredi 21 mars 2012 de 15 H à 18 H
- Mélicocq : le mardi 27 mars 2012 de 14 H à 17 H.

Les pièces du dossier seront déposées en mairies de Thourotte et de Mélicocq et mises à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 16 jours consécutifs, du lundi 12 mars au mardi 27 mars 2012 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats de mairie.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairies pour être annexées au registre.

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairies de Thourotte et de Mélicocq, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Directeur par intérim
Signé
Sandrine GIRAULT